

Travaux routiers

Travaux routiers - Signaleur

Sur cette page

[Qu'est-ce qu'un signaleur?](#)

[Les lois en matière d'hygiène et de sécurité au travail exigent-elles une formation pour être signaleur?](#)

[Que doit savoir un signaleur avant chaque tâche?](#)

[Que doit faire un signaleur lorsqu'il dirige la circulation?](#)

[Quel équipement de protection individuelle porter?](#)

Qu'est-ce qu'un signaleur?

Un signaleur, également appelé signaleur routier ou personne qui dirige la circulation, a pour rôle principal ce qui suit :

- Arrêter, ralentir et diriger la circulation en toute sécurité à travers les zones de travaux ou les chantiers de construction.
- Protéger les travailleurs dans les zones de construction en régulant le débit de la circulation.
- Donner des directives et des signaux de contrôle de la circulation clairs et précis de sorte que les conducteurs en comprennent la signification.
- Assurer la fluidité de la circulation en causant le moins de ralentissements possible.

Il convient de n'avoir recours aux signaleurs que lorsque les autres méthodes de contrôle de la circulation ne suffisent pas. Il faut toujours utiliser des barrières, des barricades, des dispositifs de canalisation, des feux de signalisation, des camions de signalisation ou d'autres méthodes appropriées.

Les lois en matière d'hygiène et de sécurité au travail exigent-elles une formation pour être signaleur?

Oui. La plupart des provinces et des territoires du Canada exigent que la personne dirigeant la circulation soit formée, reçoive une attestation ou soit considérée comme compétente. Les lois de compétence fédérale en matière d'hygiène et de sécurité au travail ne traitent pas directement des exigences de formation d'un signaleur.

Chaque province ou territoire a des exigences particulières, par exemple, l'Ontario spécifie que chaque signaleur doit recevoir des instructions orales et écrites adéquates de son employeur, dans une langue que le travailleur comprend, avant d'exercer ses fonctions de signaleur. Les Territoires du Nord-Ouest exigent que l'employeur veille à la formation du signaleur désigné pour exercer ses fonctions afin d'assurer la sécurité du signaleur ainsi que celle des autres travailleurs.

Cette fiche d'information ne couvre pas l'ensemble des connaissances ou des formations requises pour devenir signaleur. Il convient de toujours vérifier les exigences auprès des [autorités de votre région](#).

Que doit savoir un signaleur avant chaque tâche?

Voici ce que le signaleur doit savoir avant de commencer chaque tâche :

- Le plan global de protection contre les risques liés à la circulation et la configuration de la [zone de signalisation](#).
- Les fonctions, le rôle et les responsabilités du signaleur.
- Quelle formation est requise et vérifier s'il possède la bonne formation pour cette tâche.
- Les travaux qui auront lieu dans la zone de travaux ou le chantier de construction (pavage, nivellement, etc.).
- L'équipement qui sera sur place et la façon dont il sera utilisé (décapeuses, camions, niveleuses, etc.).
- L'équipement de protection individuelle requis.
- Les pratiques et les procédures utilisées pour cette tâche (méthodes pour arrêter et ralentir la circulation), l'endroit où se positionner, etc. La zone de signalisation varie selon la vitesse permise sur la chaussée, la densité du trafic, les conditions météorologiques, la présence d'une courbe ou d'une côte, etc.
- Les moyens de communication qui seront utilisés, notamment la façon d'utiliser les radios, les signaux à main, etc.
- Que faire en cas d'urgence, notamment le chemin d'évacuation personnel au cas où un véhicule s'approche trop près.
- S'assurer d'avoir les capacités visuelle et auditive suffisantes pour réaliser cette tâche en toute sécurité.

- De quelle façon les communications seront gérées si un troisième signaleur (ou plus) est requis, par exemple, lorsque la zone de travaux se trouve dans un virage ou une côte et que les lignes de visibilité à l'autre extrémité de la zone de travaux sont obstruées.
- Si le panneau « arrêt/ralentir » que le signaleur utilisera est en bon état (non endommagé, propre).
- Si des mesures sont en place, aux distances appropriées de sorte à indiquer suffisamment à l'avance aux conducteurs de ralentir.
- La façon de signaler les incidents.
- Qu'il ne doit jamais quitter son poste (connaître les dispositions pour les repas et les pauses).

Que doit faire un signaleur lorsqu'il dirige la circulation?

Lorsqu'il dirige la circulation, le signaleur doit :

- Toujours être alerte. La situation peut changer très rapidement.
- Être visible. Se poster à un endroit où il peut voir les véhicules qui approchent et où les conducteurs peuvent le voir.
- Planifier et prévoir un chemin d'évacuation. Savoir dans quelle direction se déplacer si un conducteur passe trop près.
- Se tenir « seul », autrement dit, ne pas se tenir en groupe, près d'un véhicule ou dans un véhicule ou près d'autres distractions. Les conducteurs doivent bien pouvoir le voir.
- Se poster à la distance indiquée de la zone de travaux. Cet endroit varie selon la visibilité, la vitesse et la densité de la circulation. En général, l'endroit se trouve à mi-chemin entre le début de la zone de biseau ou de détour et le panneau indiquant la présence d'un signaleur. Ne pas se tenir trop près du biseau ni dans la voie de circulation.
- Garder un contact visuel avec l'autre signaleur si les radios ne sont pas utilisées.
- Travailler en équipe avec les autres signaleurs. Toujours vérifier auprès de l'autre signaleur s'il est sécuritaire de permettre aux véhicules de circuler. Si deux ou plusieurs signaleurs doivent travailler en équipe dans la zone de travaux, il convient d'attribuer la responsabilité de coordonner les changements de direction de la circulation à une seule personne.
- Tenir le panneau « arrêter/ralentir » loin du corps et dans la ligne de visibilité du conducteur.
- Pour arrêter la circulation, lever la main libre, la paume face au conducteur.

- Une fois que le véhicule se trouve à une distance appropriée pour la vitesse à laquelle il se déplace, tourner le panneau pour donner le temps au véhicule de s'arrêter de façon sécuritaire.
- Une fois que le premier véhicule est arrêté, se déplacer dans un endroit sécuritaire où le prochain véhicule qui s'approche peut voir le signaleur.
- Être alerte à tout ce qui se passe autour de lui, derrière lui, dans la voie adjacente, etc.
- Lorsque la circulation peut reprendre, retourner à son poste, à l'écart de la voie de circulation, vérifier auprès de l'autre signaleur s'il est sécuritaire de laisser passer les véhicules, tourner le panneau pour indiquer de « ralentir » et du bras libre, signaler aux conducteurs de circuler.
- Pour ralentir la circulation, éloigner le panneau « ralentir » du corps (mais sans l'agiter) et de la main libre, effectuer un mouvement de haut en bas (paume vers le bas).
- Porter une attention aux véhicules d'urgence (police, pompier, ambulance). Ces véhicules ont priorité de passage dans la zone de signalisation.
- Diriger également les cyclistes et les piétons en toute sécurité à travers la zone.
- Couvrir ou retirer les panneaux indiquant la présence de signaleur lorsqu'aucun signaleur n'est présent.
- Ne pas présumer qu'un véhicule s'arrêtera avant qu'il soit effectivement complètement arrêté.
- Ne pas détourner le regard des véhicules qui s'approchent.
- Ne faire aucune autre activité que de diriger la circulation.
- Ne pas utiliser d'autres appareils (autre que la radio pour communiquer), lesquels pourraient vous distraire, nuire à votre vision ou à votre audition ou vous empêcher de vous concentrer sur la tâche. Exemples : les lecteurs de musique personnels, les téléphones cellulaires, etc. N'utiliser un téléphone cellulaire que pour les communications d'urgence sur le chantier routier, si vous y êtes autorisé.
- Ne pas se disputer avec les conducteurs. Être poli, ne pas riposter, garder ses distances et rester en sécurité. Au besoin, prendre note de l'incident et le signaler au superviseur.
- Ne pas tenter d'intervenir dans des situations qui semblent enfreindre les codes de la route (excès de vitesse, conduite dangereuse, conduite avec facultés affaiblies, etc.). Prendre en note le numéro de plaque d'immatriculation et en discuter avec le superviseur. Appeler la police ou les services d'urgence pour obtenir de l'aide.
- Ne pas communiquer par radio durant les activités de dynamitage.

Quel équipement de protection individuelle porter?

Porter l'équipement de protection individuelle approuvé par le Groupe CSA, notamment :

- une veste ou d'autres [vêtements de sécurité à haute visibilité](#) appropriés;
- un [casque de sécurité](#);
- des [chaussures de protection](#);
- des [protecteurs oculaires](#);
- des [protecteurs auditifs](#).

S'assurer que les vêtements ou les protecteurs oculaires et auditifs n'empêchent pas de voir ou d'entendre durant le travail. Vous devez porter tous les équipements de protection individuelle requis par votre employeur. Si vous avez des inquiétudes concernant la sécurité de l'équipement, parlez-en à votre superviseur et expliquez vos inquiétudes.

Voici d'autres conseils :

- Utiliser un panneau conçu spécifiquement pour diriger la circulation (arrêter/ralentir). S'assurer que le panneau est en bon état et qu'il respecte les exigences de hauteur et de taille de votre province ou de votre territoire.
- Avoir des piles de rechange pour la communication radio.
- Dans des conditions de faible éclairage ou nocturnes, utiliser une lampe de poche munie d'un manche de signalisation rouge et avoir des piles de rechange pour la lampe de poche. Des bandes réfléchissantes sur le casque de sécurité et les vêtements rendent le signaleur plus visible.
- Dans des conditions de faible éclairage ou nocturnes, si possible, se poster sous un réverbère ou installer un éclairage au-dessus du signaleur qui permettra aux conducteurs de mieux voir le signaleur.
- Porter des vêtements selon les conditions météorologiques et être préparé en cas de changements météorologiques. Selon les circonstances, des lunettes de soleil, un écran solaire et un insectifuge pourraient être utiles ainsi que des vêtements de pluie à haute visibilité, des couches de vêtements chauds (gants, bottes d'hiver et doublures pour le casque de protection).
- Le cas échéant, avoir sur soi une protection contre la faune, notamment des dispositifs d'effarouchement des ours ou du gaz poivré.
- Avoir un klaxon ou un sifflet portatif afin d'avertir les autres travailleurs au besoin.
- Avoir sur soi un calepin pour prendre des notes.

Date de la première publication de la fiche d'information : 2017-09-14

Date de la dernière modification de la fiche d'information : 2023-06-21

Avertissement

Bien que le CCHST s'efforce d'assurer l'exactitude, la mise à jour et l'exhaustivité de l'information, il ne peut garantir, déclarer ou promettre que les renseignements fournis sont valables, exacts ou à jour. Le CCHST ne saurait être tenu responsable d'une perte ou d'une revendication quelconque pouvant découler directement ou indirectement de l'utilisation de cette information.